DE LA BAZ

A L'ASSEMBLÉE-

DES REPRÉSEN

DE LA COM

Du Jeudi 4 Mars

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

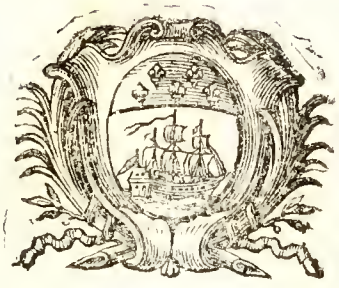

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE

DES REPRÉSENTANS

DE LA COMMUNE DE PARIS.

Du Jeudi 4 Mars 1790.

SÉANCE DU SOIR.

UNE Députation de MM. les Volontaires de la Bazoche ayant été introduite, M. Pitra, Adminiſtrateur, au nom du Département des Domaines & de la Comptabilité, a lu le Rapport ſuivant :

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé au Département de l'Adminiſtration l'examen du Compte des dépenſes faites par les Volontaires de la Bazoche ; nous

nous ſommes occupés de cet examen avec un intérêt, qui s'eſt accru par la vérification des cauſes qui ont occaſionné les dépenſes de ce Compte. Elles nous ont fait connoître l'importance & l'étendue des ſervices, que ces braves Volontaires ont rendus à la choſe publique; ſervices que leur modeſtie a été forcée de nous faire connoître, pour juſtifier des dépenſes que vous nous aviez chargés d'examiner.

Avant de vous en offrir le réſultat, nous avons cru devoir vous préſenter un apperçu rapide, qui vous mettra à même, d'apprécier comme nous, ce qu'on doit à l'économie & à l'ordre que les Volontaires de la Bazoche ont ajoutés à toutes les vertus qui les ont diſtingués.

Vous ſavez, Meſſieurs, que ces braves jeunes-gens ſe réunirent & formèrent un Corps à l'inſtant même où vous appellâtes vos Concitoyens à la défenſe de la Patrie.

Cet incident qui a ſervi la Révolution tient à des cauſes qui lui ſont étrangères, mais qu'il eſt à propos de rappeller.

C'eſt à des ſervices rendus ſous Philippe-le-Bel & Henri II, que la Bazoche doit ſa corporation Militaire & judiciaire & même l'uniforme qu'elle porte aujourd'hui. Cette inſtitution vous valut, dès le 13 Juillet, dix-huit cents jeunes-gens, réunis ſous un Drapeau, ac-

coutumés à une ſorte de régime Militaire ; qui ſe trouvèrent prêts à marcher dès ces premiers momens de troubles où nos Diſtricts ne pouvoient encore être compoſés Militairement.

Ces dix-huit cents jeunes Praticiens, au premier cri de la Liberté, ſe trouvèrent, par le fait de leur ancienne inſtitution, formés en Corps, & diviſés en Compagnies. Ils nommèrent des Chefs, adoptèrent une Diſcipline, un ordre de ſubordination preſque auſſi étonnant qu'un courage, qui, ſans cela, peut-être, eût été infructueux.

Nous étions libres ; car nous le fûmes, le jour même où nous nous armâmes pour la liberté. Mais, après avoir aſſûré, dès le 13, la tranquillité de vos Concitoyens, & la ſûreté de cette Capitale, votre vigilance fit voir que vous étiez menacés d'un fléau bien plus terrible que les armes de nos ennemis ; de la famine. Il falloit pourvoir à la ſubſtance d'un peuple immenſe ; il falloit l'aſſûrer au moins. Car un de ces Génies bienfaiſans que le Ciel attache quelquefois aux bons Rois, pour les conſoler en les aidant à faire le bonheur de leurs Sujets, & à réparer les maux que leur ont faits d'autres Miniſtres, avoit tâché de remédier au mal occaſionné par la ſortie des Grains dans un tems de diſette.

Il s'étoit empreſſé, malgré l'épuiſement du Tréſor-Public, à faire faire dans le Nord des achats immenſes de Bleds & de Farines pour garantir le Royaume entier & ſur-tout la Capitale, de la diſette dont ils étoient menacés; ſes ſoins avoient fait arriver au Havre ces Bleds & ces Farines, mais ces Bleds, ces Farines étoient à cinquante lieues de Paris; il falloit leur faire traverſer des Provinces dépourvues elles-même de Subſiſtances, il falloit les garantir des efforts d'un peuple que la crainte de la famine, ſtimulée encore par les ennemis du bien public devoit armer & arma effectivement pour s'emparer des Convois deſtinés à la Capitale.

Ainſi le foyer de la Liberté naiſſante étoit menacé du ſeul fléau qui pût la détruire, lorſque la Commune de Paris & M. de la Fayette jettèrent les yeux ſur le Corps de la Bazoche, le ſeul qui fût encore organiſé; ils l'appelèrent à l'honneur de défendre les ſubſiſtances deſtinées pour la Capitale, Verſailles, le Roi, & l'Aſſemblée Nationale.

Vous vous rappellez, Meſſieurs, l'enthouſiaſme avec lequel le Corps de la Bazoche reçut les premiers ordres qui lui furent donnés par l'Hôtel-de-Ville, pour fournir les divers détachemens qui devoient ſe porter en différens points, à l'effet de protéger ce grand objet de vos ſollicitudes.

Dès le 20 Juillet, le ſieur Thaureau, l'un des Capitaines de ce Corps, ſe rendit au Pecq S.-Germain, à la tête de ſoixante cinq Volontaires, de cinquante Gardes-Françoiſes, & de cinq Cavaliers de Maréchauſſée, & de là ſe porta à Poiſſi. Bientôt le ſieur Wirrion, autre Officier de la Bazoche, vint occuper ce premier Poſte avec cinquante Volontaires & cinquante Gardes-Françoiſes.

Le 24 du même mois, le ſieur Vidal partit, pour occuper le poſte du Pont de l'Arche, avec 25 Volontaires & 25 Gardes-Françoiſes; &, quatre jours après, le ſieur le Bouc vint renforcer ce poſte avec trente autres Volontaires.

Celui de Mantes fut occupé, le 3 Août, par 50 Volontaires, commandés par le ſieur de Chomorceau, ayant ſous ſes ordres 30 Gardes-Françoiſes & 15 Cavaliers de la Garde-Nationale.

Celui de Chatou fut occupé le même jour par le ſieur Delarbre à la tête de 50 Volontaires, qui furent enſuite poſtés à Conflans-Ste-Honorine, pour eſcorter, par eau, les bateaux chargés de grains pour cette Capitale, tandis que le ſieur Vidal reçut ordre de ſe replier, avec ſon Détachement de Pont-de-l'Arche, à Chatou.

Vous n'avez point oublié, Meſſieurs, le courage avec lequel ce dernier Détachement,

réduit à 40 hommes, avec quatre petites piéces de canon chargées à mitrailles, & placées ſur le pont de Chatou, arrêta le Régiment de Flandre, juſqu'à ce qu'il eût reçu de M. de la Fayette l'ordre de le laiſſer paſſer.

Outre ces Détachemens fournis par la Bazoche pour aſſûrer nos ſubſiſtances, elle a marché encore, chaque fois que le Général a cru devoir employer ſes ſervices; elle a fourni 50 Volontaires, commandés par le ſieur Rivage, pour la garde de M. de Bézenval à Brie-Comte-Robert.

Lors de l'expédition de Provins, elle fournit 35 Volontaires, commandés par le ſieur Berault.

Lors qu'elle ſçut que notre brave Général marchoit, à la tête de l'armée, à Verſailles, la Bazoche fournit 150 Volontaires, qui eurent le bonheur de ſauver la vie à pluſieurs Gardes-du-Corps, dans cette nuit qui fut ſi funeſte à quelques-uns d'entr'eux.

Le Corps de la Bazoche a encore fourni 65 Volontaires lors de l'expédition de Vernon.

Deux autres Détachemens ont encore été envoyés par la Bazoche, pour le ſervice de la Capitale, le premier à S.-Denys, compoſé de 35 Volontaires, commandés par le ſieur Bérault, & le ſecond au Bourget, de 20 Volontaires, ſous le commandement du ſieur

Bonnelet, pour y attendre & y eſcorter, juſqu'à Paris, des convois qui devoient prendre ces différentes routes.

Nous abuſerions d'un temps qui vous eſt trop précieux, ſi nous vous rendions compte des opérations multipliées de tous ces Détachemens; ſi nous vous nommions tous ceux qui s'y ſont diſtingués, & ſi nous entrions dans le détail de toutes les peines, & des dangers auxquels ont été expoſés tous ces braves Volontaires pour défendre, en les convoyant, les ſubſiſtances de cette Capitale.

Vous n'avez point oublié que tous les Villages qui bordent la Seine, ou la route de Rouen à Paris, ſe trouvoient dépourvus de bled & de farines; les habitans de ces Villages ſe portoient quelquefois au nombre de deux à trois mille pour s'emparer de nos convois: ces braves jeunes-gens préſentoient, à ces troupes armées, la contenance la plus ferme pour les contenir; & ſouvent ils les calmoient par cette puiſſance de la parole & de la perſuaſion, plus forte que celle des armes, & la ſeule dont ils ſe ſoient ſervis dans ces circonſtances ſi difficiles.

Souvent leurs Chefs ſe jettoient au milieu de la multitude & la haranguoient, négocioient avec les malheureux habitans de nos Campagnes, traitoient avec eux, & leur aban-

donnoient quelques parties de nos ſubſiſtances; autant par humanité que pour conſerver le reſte à la Capitale.

Ces peines, ces fatigues ſe ſuccédoient la nuit & le jour; ces braves Volontaires ne revenoient d'une expédition, de la conduite d'un convoi, que pour demander à en accompagner un autre; ils acquéroient de nouvelles forces pour marcher de nouveau. Celle de l'âge, & l'énergie du courage pouvoient ſeuls réſiſter à des fatigues ſi multipliées: quelques-uns de ces jeunes-gens les ont payées par des maladies graves; deux d'entre eux les ont payées de leur vie; que leurs noms ſoient conſacrés par notre reconnoiſſance! MM. *Tubœuf* & *Vatan* ſont morts pour nous; leurs cendres repoſent dans le lieu même de leurs ſtations, où ils ont été enterrés. Ordonnez, Meſſieurs, qu'une pierre ſimple tranſmette à nos neveux les noms de ces deux Citoyens, & que la poſtérité n'oublie pas plus leurs ſervices que notre reconnoiſſance.

Deux Volontaires du Détachement du ſieur Vidal ont failli à être les victimes de leur zèle; un d'eux, le ſieur *Merry*, fut traîné, la corde au col, au pied d'un arbre, & délivré avec peine par le courage de ſes camarades.

Si la nuit & le jour les convois de terre étoient attaqués, ceux qui ont été conduits par la rivière

n'étoient pas plus en ſûreté ; les Payſans ſe raſſembloient ; & ſi l'on évitoit l'abordage, les Payſans coupoient les cables au moyen deſquels les chevaux remontoient la rivière.

Le Détachement de Mantes a couru moins de dangers ; mais vous jugerez des ſoins & des travaux dont il a été occupé, quand vous ſaurez que, pour traverſer quatre lieues de montagnes de ſable, il falloit que ces Volontaires ſe procuraſſent 150 chevaux par jour, dans les Villages & Fermes à la diſtance de pluſieurs lieues, pour renforcer les chevaux des convois.

Le ſieur Thaureau, Commandant de Poiſſy, a gardé, outre ce premier poſte, le confluent de la Seine & de l'Oiſe ; ſes Volontaires inſpectoient le cours de ces deux rivières, pour veiller aux importations & exportations qui s'y faiſoient journellement ; & empêchoient que les grains deſtinés pour Paris ne fuſſent détournés de leur route.

C'eſt ce Détachement qui arrêta deux bateaux chargés de boulets, que vous ordonnâtes de conduire à Paris.

Ce même Détachement étoit chargé encore d'un ſoin précieux dans ces circonſtances, parce qu'il accéléroit les fournitures de la Halle ; c'étoit de faire décharger les farines qui arrivoient par eau, afin de les faire recharger ſur

des voitures pour les tranſporter plus promptement à Paris.

Le Détachement poſté au Pecq-S.-Germain, commandé par le ſieur Wirion, a été chargé non-ſeulement d'eſcorter par terre & par eau les convois deſtinés pour la Capitale, mais d'eſcorter encore ceux qui étoient deſtinés pour Verſailles. Les ſubſiſtances de cette Ville intéreſſoient ces braves Citoyens autant que celles de la Capitale, parce que le Roi & l'Aſſemblée Nationale y faiſoient encore leur ſéjour. L'activité, l'intelligence du ſieur Wirion, leur Commandant, lui a valu d'être appellé pluſieurs fois dans les Conſeils que tenoient le premier Miniſtre & notre digne Maire; & c'étoit d'après leurs ordres qu'il diviſoit les différentes parties de l'approviſionnement de ces deux Villes. Ces ſoins du ſieur Wirion & de ſes Volontaires, pour convoyer, nuit & jour, les ſubſiſtances de Paris & de Verſailles, a valu à ce Commandant l'honneur de vous conſacrer le reſte de ſa vie, dans votre Garde à cheval.

Le Détachement de Conflans-Ste-Honorine, commandé par le ſieur de l'Arbre, n'a ceſſé d'être en activité nuit & jour; les Volontaires de ce Détachement eſcortoient pendant 8 à 9 lieues les bateaux qui portoient nos grains aux moulins, & revenoient à pied à leur poſte. Ce Détachement fourniſſoit encore des Pa-

trouilles dans les forêts de S.-Germain, & du Veſinet pour en chaſſer des brigands qui les dévaſtoient.

Nous oſons vous le dire, Meſſieurs, nous que vous avez chargés de vérifier les comptes de la Bazoche, & qui avons été obligés de voir toutes les Piéces juſtificatives de ces comptes, de connoître en détail les opérations dont ce Corps a été chargé; nous oſons vous dire: ſi le Miniſtre des Finances avoit prévu la diſette dont nous étions menacés, ſi ſes ſoins prévoyans s'étoient aſſûrés des bleds étrangers qui pouvoient la prévenir, ſi les efforts continuels du Comité des Subſiſtances, les ſoins infatigables de M. Bailly & de M. de Vauvilliers nous ont garantis de la famine, on doit attribuer une partie de cette gloire, la plus belle que puiſſent ambitionner des Citoyens, au courage, à l'intelligence, à la prudence ſi active de ces braves Volontaires de la Bazoche.

Tel eſt le tableau que nous avons cru devoir vous offrir des ſervices rendus par ces Volontaires.

Mais il eſt un autre éloge que votre Département d'Adminiſtration doit particulièrement à la clarté & à l'ordre des comptes que vous lui avez renvoyés. La moindre dépenſe en eſt appuyée par une Piéce juſtificative. Tous les mouvemens de ces différens Corps,

qui embraſſoient, par des poſtes ſubdiviſés, une échelle de 30 lieues, ſont juſtifiés par des ordres & par des états particuliers. Nous devons louer de même l'économie avec laquelle ces jeunes-gens vous ont ſervis; économie qu'il a été ſi difficille d'établir, & dont ils ſe ſont fait un principe & une régle, dès leurs premières expéditions. Vous avez vu qu'outre les Volontaires de la Bazoche, les Détachemens qu'ils ont fournis étoient encore compoſés des ci-devant Gardes-Françoiſes, de Cavaliers de la Maréchauſſée & de la Garde-Nationale. Ces Détachemens nombreux, employés depuis les premiers jours de la Révolution, & dont les derniers ne ſont rentrés à Paris que le 7 Novembre, ont dépenſé la ſomme de quatre-vingt-dix mille neuf cents quatre-vingt ſix livres. Ils ont reçu la ſomme de quatre-vingt-trois mille trois-cent quarante cinq livres. Il reſte à leur payer ſept mille trois-cents quatre-vingt-quinze livres, dont ſans doute vous ne balancerez pas à ordonner le paiement.

Cette comptabilité que votre Département de l'adminiſtration ne ſauroit aſſez louer, & dont la vérification l'a conſolée de n'avoir pas trouvé le même ordre dans la plus part des autres comptes, eſt l'ouvrage du ſieur Berthon, Quartier-Maître, Tréſorier de la Bazoche. Nous le connoiſſions déjà, par le zèle qui l'attachoit,

preſque nuit & jour à vos Comités des Subſiſtances & de Police, pour en recevoir les ordres qui devoient faire mouvoir ces nombreux Détachemens. Nous connoiſſions toute l'activité, toute l'intelligence de cet Officier du Corps de la Bazoche; mais nous ne ſoupçonnions pas l'ordre, les principes d'une excellente comptabilité qu'il a développés dans le compte général des dépenſes de ces Volontaires. Nous donnons ce témoignage de ſatisfaction au ſieur Berthon; mais il eſt un autre devoir dont nous ſommes preſſés de nous acquitter. Ces braves Volontaires nous ont priés d'être les interprétes de leurs ſentimens pour vous, Meſſieurs. Ils conſerveront à jamais le ſouvenir de la confiance dont vous les avez honorés; ils ſont fiers d'avoir ſervi ſous vos ordres la choſe publique, & de ſe voir comme aſſociés à la gloire qui vous appartient.

Vous avez rendu la Juſtice la plus éclatante à leur zèle patriotique, à leur dévouement, à toutes ces vertus qui appartiennent à des Militaires Citoyens; il eſt une nouvelle grâce qu'ils réclament de vos bontés, c'eſt un témoignage authentique de la ſatisfaction que vous avez de l'ordre & de l'économie qu'ils ont mis dans leurs dépenſes. Ce déſir eſt trop louable, trop digne de Citoyens qui veulent obtenir de vous l'atteſtation de toutes les vertus

pour que votre adminiſtration de la comptabilité ne ſe réuniſſe pas à ces Volontaires, à l'effet d'obtenir de vous, Meſſieurs, un témoignage auquel ils attachent le plus grand prix.

En conſéquence, le Département de l'Adminiſtration a l'honneur de vous propoſer de conſacrer par un Arrêté, non ſeulement les ſervices rendus à la Commune de Paris, par le Corps des Volontaires de la Bazoche, mais encore l'économie qui les a dirigés, & la ſatisfaction que vous avez du compte qui vous a été rendu des différentes dépenſes, que ſes ſervices ont occaſionnées, & qu'un exemplaire de votre Arrêté imprimé ſoit remis à chacun des Volontaires de la Bazoche.

Ils attendent de votre juſtice ce témoignage de votre ſatisfaction; ils l'ambitionnent comme un titre d'honneur; ils veulent s'en parer aux yeux de leurs familles, de leurs Concitoyens. Ils veulent pouvoir dire un jour a leurs enfans: « Nous étions du Corps de la Bazoche, lors de la révolution; nous-nous armâmes pour elle & pour aſſûrer les Subſiſtances de la Capitale; & ſi jamais vous allez à Paris, portez ces titres avec vous, comme un garant de la reconnoiſſance d'un Peuple immenſe, que vos pères ont eu le bonheur de ſervir ».

Il ne nous reſte plus, MM. qu'a rappeller à votre

ſenſibilité patriotique, un vœu qu'elle a déjà formé : ordonnez qu'il ſera mis ſur les tombes de MM. Tubœuf & Vatan, une pierre ſur laquelle ſeront inſcrits leurs noms, celui du lieu de leur naiſſance, leur qualité de Volontaires de la Bazoche, & qui apprenne à la poſtérité qu'ils ſont morts en ſervant la choſe publique, dans le lieu de leur ſtation, & que la Commune de Paris a ordonné ces Inſcriptions.

C'eſt ainſi, MM. qu'en récompenſant les vertus de ceux qui ſont morts en vous ſervant, & les vertus de ceux qui ont ſurvécu à ce noble ouvrage, vous apprendrez à nos neveux à chérir les auteurs de la Révolution, dont le moindre bienfait ſera de placer la récompenſe de ce qu'on aura fait pour la Patrie, dans l'eſtime & les ſuffrages de ſes Concitoyens,

Signé, *Le Coulteux de la Noraye*, Lieutenant de Maire, *Pitra*, *Trudon des Ormes* *Santerre*, *Avril.*

M. Berthon, Quartier-Maître, Tréſorier de la Bazoche, ayant demandé la parole, a dit :

MESSIEURS,

C'eſt une ſatisfaction bien douce pour le Corps de la Bazoche, d'avoir contribué, autant qu'il étoit en lui, au ſuccès d'une Révolution qui doit faire à jamais le bonheur des François.

Daignez, Meſſieurs, agréer nos remercîmens pour le choix que vous avez fait de nous, en nous appellant à l'honneur de défendre & de protéger les Subſiſtances, dans ces temps de détreſſe & de calamités où la Capitale & Verſailles, que le Roi & l'Aſſemblée Nationale honoroient alors de leur ſéjour, étoient menacés du plus horrible fléau, celui de la famine. Si notre zèle a pu nous mériter auprès de vous quelque recommandation, la récompenſe la plus flateuſe que nous puiſſions déſirer, c'eſt d'être employés au ſervice de la choſe publique, toutes les fois qu'elle ſera en danger, toutes les fois que nous pourrons vous donner de nouvelles preuves de notre patriotiſme. Notre premier vœu ſera toujours pour la Liberté, & nous lui conſacrons à jamais notre exiſtence; le ſecond ſera toujours de mériter vos ſuffrages & l'eſtime de tous les bons Citoyens ſincèrement attachés à la nouvelle conſtitution, & aux travaux de l'Aſſemblée Nationale.

Veuillez me permettre, Meſſieurs, de témoigner, au nom du Corps dont j'ai l'honneur d'être l'organe auprès de vous, à M. Pitra, ce digne Citoyen, qui a bien voulu ſe charger du rapport de nos comptes, la vive reconnoiſſance dont nous ſommes pénétrés, pour tout ce qu'il a dit d'honorable à notre égard. Il vous a propoſé de jetter quelques

fleurs ſur les tombes de ceux de nos Compagnons d'armes, qui ont ſuccombé à leurs fatigues, & ont terminé leur carrière aux poſtes où ils ont été placés, pour protéger les Subſiſtances de la Capitale. Vous ne refuſerez point, Meſſieurs, j'oſe l'eſpérer, cette dernière conſolation à deux Familles éplorées; l'un d'eux étoit fils unique; que de larmes il a fait répandre ! Vous en tarirez la ſource; vous en diminuerez au moins l'amertume, en partageant la ſenſibilité de M. Pitra; en accordant à la mémoire de ces deux Infortunés, un Monument de votre ſatisfaction pour leurs ſervices: qui héſitera déſormais à expoſer, à ſacrifier même ſes jours pour la Patrie, lorſqu'il ſera certain de laiſſer après lui des regrets, & un ſouvenir honorable, qui éterniſera ſa mémoire !

Il me reſte, Meſſieurs, une dernière faveur à ſolliciter de vos bontés; c'eſt de vouloir bien nous admettre, Samedi 13 du préſent mois, à prêter notre Serment Civique entre les mains de M. le Maire & de MM. les Repréſentans de la Commune.

M. le Préſident a répondu:

MESSIEURS,

« Le zéle, l'intelligence, le courage qui ont caractériſé vos Travaux Patriotiques depuis

l'époque de la Révolution ; vous méritent toute la reconnoiſſance de la Commune. L'Aſſemblée générale s'empreſſe de vous en donner les témoignages. Votre déſintéreſſement a été parfait ; votre gloire eſt pure ; l'amour de la Patrie vous uniſſoit, l'amour de la Patrie vous récompenſe. Les noms de vos deux Compagnons d'armes, qui ſont morts pour la Cauſe publique, ſeront gravés ſur un Monument modeſte, mais durable ; & les vôtres, Meſſieurs, ſeront inſcrits dans les Faſtes de la Révolution, & ne mourront jamais dans le ſouvenir des Citoyens. L'Arrêté de l'Aſſemblée, qui ſera conforme, ſans doute, au vœu du Département du Domaine, ſera communiqué à chacun de vous, comme un premier gage de la reconnoiſſance publique ».

Le Rapport de M. Pitra, le Diſcours de l'Officier de la Bazoche, & le Diſcours de M. le Préſident ont été vivement applaudis.

M. le Préſident ayant mis à l'opinion la propoſition faite par M. Pitra au nom du Département du Domaine ; 1° de conſacrer, par un Arrêté, non-ſeulement les ſervices rendus à la Commune de Paris par le Corps des Volontaires de la Bazoche, mais encore l'économie qui a dirigé les dépenſes de ces Militaires Citoyens ; de perpétuer ainſi la ſatisfaction qu'a cauſé le compte qui en a été rendu par

leur Quartier-Maître-Tréſorier, & de remettre un exemplaire de l'Arrêté à chacun de MM. les Volontaires de la Bazoche;

2° D'ordonner le payement, au Tréſorier de la Bazoche, des 7,395 livres qui reſtent dues à ce Corps.

3° De faire placer ſur les tombes de MM. *Tubœuf* & *Vatan*, morts en ſervant la Patrie, une pierre qui conſacre à jamais leurs noms & leurs travaux patriotiques;

L'Aſſemblée, applaudiſſant au zèle infatigable dont MM. les Volontaires de la Bazoche ont été animés; voyant avec la plus vive ſatisfaction que des jeunes-gens, ſubitement armés, & volontairement réunis ſous le commandement d'un Chef choiſi parmi eux, ayent montré, dans les circonſtances les plus délicates, le courage le plus intrépide, la modération la plus rare, la ſageſſe la plus circonſpecte, l'économie la plus ſévère dans toutes leurs dépenſes; qu'après avoir ſacrifié, dans pluſieurs occaſions, leurs veilles, leur repos, leur vie même pour le ſervice de la Commune, ils renoncent à toute récompenſe autre que celle de l'eſtime publique.

Conſidérant qu'une conduite auſſi noble, auſſi généreuſe, doit leur mériter à jamais la reconnoiſſance de leurs Concitoyens; qu'une juſtice impartiale eſt l'aliment de la liberté;

qu'il eſt du devoir de ceux qui diſpenſent cette juſtice de donner aux Citoyens qui méritent bien de la choſe publique les témoignages glorieux dus à leurs actions; & que c'eſt dans cette juſte répartition des éloges que ſe trouvent les ſeuls attraits qui agiſſent ſur les cœurs des vrais amis de la Patrie;

A arrêté à l'unanimité, 1° de conſacrer par le préſent Arrêté non-ſeulement les ſervices rendus à la Commune de Paris par le Corps des Volontaires de la Bazoche, mais encore l'économie qui a dirigé les dépenſes de ces Militaires Citoyens;

2° Que l'Adminiſtration payera, au Tréſorier de la Bazoche, les 7,395 livres qui reſtent dues à MM. les Volontaires de ce Corps.

3° De faire placer ſur les tombes de MM. *Tabœuf* & *Vatan*, morts en ſervant la Patrie, une pierre qui tranſmette à la poſtérité leurs noms, & la mémoire de leurs travaux patriotiques;

4° De recevoir le ſerment civique de MM. les Volontaires de la Bazoche, qu'ils demandent à prêter Samedi, 13 du préſent mois.

L'Aſſemblée a décidé, en outre, que le préſent Arrêté, enſemble le Rapport de M. Pitra, le Diſcours prononcé par M. Berthon, au nom de MM. les Volontaires de la Bazoche & la réponſe de M. le Préſident ſeroient im-

primés & transcrits dans son Procès-Verbal ; & qu'il en seroit remis un exemplaire à chacun de MM. les Volontaires de la Bazoche.

Signé, *Bailly*, Maire ; *l'Abbé Fauchet*, Président ; *Chanlaire* ; *Charpentier* ; *Broussonet* ; *Ameilhon* ; *d'Osmond*, Secrétaires.

Délivré par nous Quartier-Maître-Trésorier de la Bazoche, en vertu de l'Arrêté de la Commune ci-dessus, & de l'autorisation qui nous a été donnée, à M.
de la Bazoche ; à Paris, ce 1790.

De l'Imprimerie de LOTTIN *l'aîné*, & LOTTIN *de S.-Germain*, Imprimeurs-Libraires Ordinaires de la VILLE, rue S.-André-des-Arcs, (N° 27) 1790.

620